

LES SIX AXES STRATÉGIQUES DU PLAN CANOPÉE



Protéger le patrimoine arboré

Mettre en place un suivi des plantations et un cadre juridique protégeant les arbres. Intégrer la dimension arborée dans la coordination des projets de constructions. Améliorer l'environnement de plantation. Déployer des infrastructures de protection. Limiter l'utilisation du sel de déneigement. Vérifier l'état sanitaire des arbres et prodiguer les soins nécessaires.



Informar la population

Communiquer de manière régulière sur le déploiement du plan canopée et les actions entreprises par la Ville de Sion autour de l'arbre. Mettre en place un outil de visualisation simple permettant de suivre l'évolution de la canopée.



Rechercher et développer

Se tenir informé au travers de formations et d'échanges des diverses recherches sur les arbres urbains ainsi que des recommandations qui pourraient en découler. Mandater des études spécifiques pour le cas de Sion afin de fournir des données et paramètres supplémentaires et renforcer le bon fonctionnement du plan canopée.

Document de travail à l'usage du Conseil général

PLAN CANOPÉE SÉDUNOIS

Etendre et améliorer qualitative- ment le patrimoine arboré

Augmenter la surface foliaire. Identifier les potentiels spatiaux propices aux nouvelles plantations. Étendre la canopée en zone à bâtir afin qu'elle atteigne 30% de la surface de cette dernière d'ici 2050. Planifier le réseau souterrain en préservant des espaces pour les futures plantations. Planter des essences en adéquation avec le climat projeté. Travailler l'ensemble des strates végétales. Limiter les plantations en pot. Développer la biodiversité.



Impliquer les acteurs privés

Sensibiliser les particuliers et les acteurs de la société à l'importance de l'arbre en ville. Encourager les initiatives locales en faveur de l'arbre et les projets privés de plantation. Mettre en place un système de parrainage pour la plantation d'arbre. Proposer, aux propriétaires privés, une liste d'essences d'arbre adaptées au contexte climatique sédunois. Mettre en place une assistance technique pour la préservation des arbres « problématiques » sur fonds privés.



Gérer de manière active

Développer un outil cartographique de monitoring des mesures mises en place afin de suivre l'évolution des plantations. Effectuer une étude après cinq ans afin de juger des actions entreprises et redéfinir au besoin de nouveaux objectifs.

